## NOTE D'INFORMATION

### **UPLINE PATRIMOINE**

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19215 en date du 17/12/2019.

### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT sise à 101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca représentée par Monsieur Youssef CHARAFE-EDDINE en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination	n et signature

### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

# I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **UPLINE PATRIMOINE** 

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000038556

- Date et référence de l'agrément : **17/10/2019, GP19185** 

- Date de création : **22/11/2019** 

- Siège social : 101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : **01**<sup>er</sup> **janvier** au **31 décembre** 

- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams

- Etablissement de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** 

- Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire sis à 101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca et représenté par Monsieur Othmane TAJEDDINE en sa qualité de Directeur Banque des Marchés de Capitaux

- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR)	CHARGE D'AFFAIRES AU SEIN DU RESEAU	0522 20 25 33

- Commissaire aux comptes : **DELOITTE AUDIT** représenté par **Monsieur AHMED BENABDELKHALEK** 

## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : Diversifié.

- Indice de référence : 60% MBI + 40% MASI (MBI est publié par BMCE CAPITAL et le MASI par la Bourse de Casablanca)

Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est de permettre aux porteurs de parts de bénéficier du rendement du marché obligataire tout en profitant des opportunités du marché boursier. Aussi, le fonds a pour objectif de surperformer son indice de référence.

Stratégie d'investissement :

Le FCP est un fonds "Diversifié". Le FCP sera investi à hauteur de 60% maximum, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, titres d'OPCVM monétaires et liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

En revanche, le fonds pourra être investi à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres d'OPCVM diversifié.

Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra investir dans :

- Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription ;
- Titres de créances Négociables ;
- Obligations;
- Obligations subordonnées ;
- Obligations subordonnées perpétuelles ;
- Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons ;
- Les parts et les titres de créances émis par les fonds de placements collectifs en titrisation ;
- Actions et parts d'OPCVM;
- Placements en devises à l'étranger ;
- Opérations de pension ;
- Prêt-emprunt de titres ;
- Dépôts à terme.
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Souscripteurs concernés : **Grand public**

### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : A compter de la date de publication de la note d'information
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, en cas de jour férié, la valeur** liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Etablissement de gestion du fonds ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès du Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR), tous les jours à 10 heures au plus tard et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Ladite valeur liquidative est calculée le même jour.
- Affectation des résultats : Mixte, les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice.

L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

- Dénomination : Banque Centrale Populaire ;
- Adresse: 101, Bd Zerktouni, Casablanca;
- Téléphone : 05 22 20 25 33.

Les porteurs de parts seront informés par Upline Capital Management par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) et ce au plus tard la veille de la mise en distribution.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

## IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3 % HT maximum des montants souscrits, dont 0.30 % incompressible acquis au FCP.
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés, dont 0.30 % incompressible acquis au FCP.
  - Cas d'exonération :
    - Ils concernent les opérations de rachat/souscription devant être effectués simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume.
- Frais de gestion :
  - 2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	10.000 MAD HT
2- FRAIS DE PUBLICITÉ	20.000 MAD HT
3- COMMISSION DU DÉPOSITAIRE	0,08% HT
4- COMMISSION AMMC	0,025% HT
5- FRAIS MAROCLEAR (COMMISSION DE GESTION DU COMPTE EMISSION)	3.600 MAD HT
6- FRAIS MAROCLEAR (DROIT D'ADMISSION)	SELON TARIFICATION EN VIGUEUR
7- PRESTATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE GESTION	Frais de Gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)